



## VOLET 5

### Innovation

#### 1) OBJECTIF

L'assistance financière a pour objectif principal de supporter les projets régionaux les plus prometteurs et avant-gardistes qui permettront une avancée et une évolution dans le domaine de l'habitation sur réserve.

Les projets devront démontrer une viabilité à long terme (le cas échéant), une implication de partenaires pour des fins de renforcement de capacités et être exportables aux autres communautés des Premières Nations.

Selon la nature du projet, une étude de faisabilité est souhaitable comme première phase à déposer dans le cadre d'un projet d'innovation.

#### 2) ADMISSIBILITÉ

##### A) Demandeurs admissibles

- Les Conseils de Bande
- Les Organisations des Premières Nations (p. ex., conseils tribaux; sociétés, commissions et instituts régionaux; centres de formation professionnelle et d'éducation aux adultes)

##### B) Projet

##### Catégories de projets novateurs en lien avec l'habitation

- 5.1 – Gouvernance de l'habitation
- 5.2 – Gestion de l'habitation
- 5.3 – Formation en construction et rénovation
- 5.4 – Planification communautaire en habitation
- 5.5 – Finances en habitation

##### Pour que le projet soit admissible, il doit répondre à tous ces critères :

- 1) Être un projet **novateur** : prometteur, avant-gardiste et/ou pouvant permettre une avancée et/ou une évolution du domaine de l'habitation.
- 2) Être un projet **exportable** aux autres communautés.
- 3) Être un projet incluant des **partenariats** qui contribuent financièrement et/ou en nature à sa réalisation.



# INITIATIVE LOGEMENT DANS LES RÉSERVES ET LES COMMUNAUTÉS 2021-2024

## VOLET 5 – INNOVATION

### 3) CATÉGORIES DE PROJET



#### EXEMPLES DE PROJETS

Pour vous appuyer dans vos réflexions, nous vous recommandons de consulter le [Recueil de projets inspirants en Renforcement des capacités et Innovation](#) pour des idées de projets réalisés dans l'Initiative logement dans les réserves et les communautés 2019-2021.

CATÉGORIE	DESCRIPTION
5.1 Gouvernance de l'habitation	Les projets novateurs de cette catégorie <b>appuient la prise de décisions, les règles, les politiques et les pratiques dans le domaine de l'habitation pour assurer le fonctionnement optimal de l'organisation.</b> La gouvernance implique aussi les structures politiques et opérationnelles chargées de prendre des décisions, d'appliquer des règles et pratiques, de les mettre en œuvre et d'en assurer le contrôle.
5.2 Gestion de l'habitation	Les projets novateurs de cette catégorie appuient le <b>développement des connaissances et le renforcement des compétences pratiques pour gérer des projets, des activités et des programmes/initiatives</b> qui contribuent aux opérations quotidiennes dans le domaine de l'habitation dans la communauté.
5.3 Formation en construction et rénovation	Les projets novateurs de cette catégorie <b>appuient la formation et le renforcement des compétences</b> en matière de logement sécuritaire et adéquat pour les occupants.
5.4 Planification communautaire en habitation	Les projets novateurs de cette catégorie <b>appuient la détermination des besoins en infrastructures et en logement</b> , à court, moyen et long terme.
5.5 Finances en habitation	Les projets novateurs de cette catégorie appuient les communautés et les membres des Premières Nations à <b>accéder à des capitaux durables pour répondre à leurs besoins en matière de logement.</b>



## 4) EXIGENCES ET RECOMMANDATIONS

### A) Partenariats

Les projets devront faire l'objet de partenariats et une mise en commun de ressources de chacun des participants/partenaires dans le développement et la mise en œuvre du projet.

Les partenariats peuvent se traduire en une participation, un mentorat, une collaboration et/ou un support avec (sans s'y limiter):

- des Organisations des Premières Nations (p. ex., conseil tribal, commissions régionales des Organisations des Premières Nations);
- une ou des Premières Nations (dans le cas où le demandeur est une Organisation des Premières Nations);
- des centres de recherche (recherche appliquée);
- des institutions scolaires et d'enseignement (p. ex., centres de formation professionnelle et d'éducation aux adultes, collèges/cégeps, universités);
- des entreprises des Premières Nations, entreprises privées et industries de l'habitation.

### B) Évaluation

Les projets présentés dans le volet Innovation seront évalués en fonction des exigences suivantes.

Exigences	Pointage
A. Réponse à un besoin/enjeu du domaine de l'habitation sur réserve	20 points
B. Démonstration de l'aspect novateur du projet	25 points
C. Portée du projet	20 points
D. Implication des partenaires	10 points
E. Budget et contributions des partenaires au projet	25 points
<b>TOTAL</b>	<b>100 points</b>

Les détails liés à chacune de ces exigences sont dans le formulaire d'application.

## 5) ASSISTANCE FINANCIÈRE

L'assistance financière de SAC pour le développement et la réalisation d'un projet dans le volet Innovation sera établie en fonction du tableau des contributions suivant :

COÛT TOTAL DU PROJET	CONTRIBUTIONS (% DU COÛT TOTAL DU PROJET)	
	SAC <sup>1</sup>	DEMANDEUR ET PARTENAIRES (FINANCIÈRE ET EN NATURE <sup>2</sup> )
Entre 0 et 50 000 \$	90 %	10 %
Entre 50 001 et 100 000 \$	80 %	20 %
Entre 100 001 et 250 000 \$	70 %	30 %
Entre 250 001 et 500 000 \$	60 %	40 %
500 001 \$ et plus	50 %	50 %

**Les coûts du projet doivent inclure :**

- les frais d'administration et de gestion du projet de 7 % maximum.

<sup>1</sup>Selon les disponibilités financières.

<sup>2</sup>Une contribution en nature est une aide non financière. Une contribution en nature admissible pourrait être, par exemple, des services techniques ou du temps que certaines personnes des organisations



partenaires consacrent à orienter le projet ou à y participer. Un estimé de la valeur de cette contribution en nature peut être considéré dans le coût total du projet.

## 6) PÉRIODE D'APPLICATION

Période d'application	Date limite
En continu	Vendredi, 29 mars 2024

## 7) SOUMETTRE UN PROJET

1. Compléter le formulaire de proposition : [Formulaire : Logement – Projet en Innovation](#)
2. Inclure les documents de projet exigés :
  - Évaluation détaillée des coûts du projet.
3. Inclure une Résolution du Conseil de bande (pour les Premières Nations) ou un document de confirmation d'appui équivalent (pour les Organisations des Premières Nations). Voir le [modèle de Résolution](#) proposé pour le contenu.
4. Transmettre la proposition de projet à : [qclogementhousingqc@sac-isc.gc.ca](mailto:qclogementhousingqc@sac-isc.gc.ca)

Tout envoi par courriel excédant 18 Mo ne sera pas reçu. S'assurer de diviser l'envoi le cas échéant.

Écrivez-nous!

[qclogementhousingqc@sac-isc.gc.ca](mailto:qclogementhousingqc@sac-isc.gc.ca)

Pour toute question concernant l'Initiative logement dans les réserves et les communautés.



### PARTAGE ET DIFFUSION DES PROJETS

La soumission d'un projet entraîne le consentement à ce que celui-ci, si sélectionné et financé, soit inscrit au « Recueil des projets en Renforcement de capacités et Innovation » afin de partager aux autres communautés ses objectifs et ses résultats attendus.

Ainsi, cela permettra à d'autres communautés, en fonction de leurs besoins, de se doter d'outils similaires (projets) et de s'inspirer de bonnes pratiques. Le réseautage et le mentorat entre communautés sont fortement encouragés par SAC.



### SUPPORT - PLANIFICATION ET PROPOSITION DE PROJET

Si vous avez besoin d'aide pour la planification et la préparation d'une proposition de projet, vous pouvez communiquer avec votre département d'infrastructures, les services techniques de votre Conseil tribal ou votre formateur itinérant en habitation.